

REPUBLIQUE FRANCAISE MINISTERE DE L'INTERIEUR DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE DIRECTION CENTRALE DE LA SECURITE PUBLIQUE ----- COMMISSARIAT DE MARSEILLE 3EME ARRT 143, RUE FELIX PYAT 13003 MARSEILLE Tel : 04-84-35-36-20	<h1>COMPTE RENDU</h1> <h2>D'INFRACTION INITIAL</h2> <h3>faisant suite à une PPEL</h3> <h3>PV n° 08905/2019/029977</h3>	F - VICTIME/DECLARANT
Code INSEE :		

VICTIME	Monsieur AMIAR FOUHED		
	né [REDACTED], de nationalité FRANCAISE, JURISTE, Demeurant : 18, RUE DOCTEUR LEON PERRIN à MARSEILLE 13003 3ème (BOUCHES DU RHONE) Téléphone domicile : 06.76.20.21.57 Communication électronique demandée : OUI - E-mail : jurisdictio@live.fr - Tél. portable : 0676202157		
Préjudice	Butin :	Dégâts :	Préjudice :
INFRACTION(S)	VIOLENCE AVEC USAGE OU MENACE D'UNE ARME SANS INCAPACITE (20720)		
FAIT			
Date/Lieu	Le 05/10/2018 à 10:50 (VENDREDI), PERIODE NORMALE 6, RUE EMILE POLLAK à MARSEILLE 6ème (BOUCHES DU RHONE) Nature du lieu : PALAIS DE JUSTICE		
Véhicule			
Personnes remarquées	néant.		
Manière d'opérer	VICTIME SUIVIE		
Mobile			

OBJET :

<p>P. V. : n°2019/029977</p> <p>Affaire contre AMRAN Philippe VIOLENCE AVEC ARME PAR DESTINATION</p> <p>Pièces jointes : Scellés : non</p> <p>Transmis à Monsieur le Procureur de la République Marseille HEINFLING David CAPITAINE DE POLICE Le :</p>	<h2>PROCES-VERBAL</h2> <p>L'an deux mil dix-neuf, Le vingt neuf octobre, à treize heures trente cinq</p> <p>Nous, VIRGINIE LIENARD BRIGADIERE DE POLICE En fonction MARSEILLE/Ciat 3ème Ardt</p> <p>OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE en résidence à MARSEILLE</p> <p>---Etant au service,----- ---Constatons que se présente devant nous monsieur AMIAR qui nous déclare avoir été victime de violences avec arme par destination le 05/10/2018 à Marseille,----- ---Dès lors, agissons en la forme préliminaire,---- ---Vu les articles 75 et suivants du code de procédure pénale,---- ---Entendons monsieur AMIAR qui nous déclare:----- "J'ai été victime de violence en bande organisée et par une personne physique en particulier Art 222- 13Cp.----- ---Les faits se sont produit le 05.10.2018 au Tribunal correctionnel de Marseille, ou j'étais invité par Madame la Vice-Procureur Mme Anne LEZER sur le chef s'accusation fictif ; d'exercice illégale du droit. Maître Philippe AMRAM alors conseil pour le barreau de Marseille est venu avec 50 avocats pour une intimidation et une</p>
---	---

tentative extorsion d'une décision de justice illégale près du magistrat Fabrice CASTOLDI alors Président. Voyant sa demande rejetée part le Président car aucune pièce à charge et un renvoi a été ordonné. A la sortie de la salle d'audience 2em étage salle 4 Ch Coll A, ou il se trouve des caméras on peut voir Maître Philippe AMRAM se livrer à une agression physique avec sa béquille et me dire: je te retrouve dehors une fois ma robe ôtée.

Tribunal correctionnel de Marseille, salle d'audience 2em étage salle 4 Ch Coll A, ou il se trouve des caméras. Faits Non prescrits.

Je n'ai subi aucune violence.

Je n'ai pas subi de préjudice physique.

Le Préjudice est moral et financier Perturbation dans l'accomplissement de mes missions et Préjudice financier de 200.000 €, car des poursuites illégales depuis mai 2017 à juillet 2019 par ce délinquant infractionniste d'avocat Philippe AMRAM, spécialiste du terrorisme des tribunaux.

Auteur des faits : Maître Philippe AMRAM et 50 avocats qui sont venus m'intimider et ont réalisé des atteintes à l'intégrité physique et psychique sur ma personne.

Dans ce hall il y a plusieurs caméras qui ont filmé la scène de ce 05.10.2018. De plus La vic-Procureur Mme Anne LEZER et le Magistrat Fabrice CASTOLDI ont été avisés par LRAR le 06.10.2018 de ces faits et ont du prendre toutes les mesures nécessaires pour la conservation de l'enregistrement et le préserver contre toutes détérioration et destruction comme le prévoit le CSI. De plus les incidents sont reporté sur le Registre de Main Courante tenu par le PC Sécurité de ce Tribunal facilement consultable par vos services de police.-----

---Je dépose plainte contre AMRAM Philippe pour les faits relatés ci-dessus,---

---Je prends connaissance des dispositions de l'article 10-2 du code de procédure pénale à savoir :---

---De mon droit d'obtenir la réparation de mon préjudice, par l'indemnisation de celui-ci ou par tout autre moyen adapté, y compris, s'il y a lieu, une mesure de justice restaurative,---

--- De mon droit de me constituer partie civile soit dans le cadre d'une mise en mouvement de l'action publique par le parquet, soit par la voie d'une citation directe de l'auteur des faits devant la juridiction compétente ou d'une plainte portée devant le juge d'instruction,---

---De mon droit d'être, si je souhaite me constituer partie civile, assisté d'un avocat que je peux choisir ou qui, à ma demande, est désigné par le bâtonnier de l'ordre des avocats près la juridiction compétente, les frais étant à ma charge des victimes sauf si je remplit les conditions d'accès à l'aide juridictionnelle ou si je bénéficie d'une assurance de protection juridique,---

---De mon droit d'être aidé par un service relevant d'une ou de plusieurs collectivités publiques ou par une association conventionnée d'aide aux victimes en l'espèce l'A.V.A.D sise 13 boulevard de la Corderie 13007 MARSEILLE Tél : 04.96.11.68.80,---

---De mon droit à saisir, le cas échéant, la commission d'indemnisation des victimes d'infraction, lorsqu'il s'agit d'une infraction mentionnée aux articles 706-3 ou 706-14 du présent code (saisi par courrier simple envoyé à : B.A.J Tribunal de Grande Instance de Marseille 06 rue Joseph AUTRAN 13 006 MARSEILLE Tél. 04.91.15.50.83),---

---De mon droit à être informé sur les mesures de protection dont je peux bénéficier, notamment les ordonnances de protection prévues au titre XIV du livre

ier du code civil. Je suis également informé des peines encourues par les auteurs des violences et des conditions d'exécution des éventuelles condamnations qui pourraient être prononcées,---

---De mon droit à bénéficier d'un interprète et d'une traduction des informations indispensables à l'exercice de mes droits,---

---De mon droit à être accompagné chacune, à ma demande, à tous les stades de la procédure, par mon représentant légal et par la personne majeure de mon choix, sauf décision contraire motivée prise par l'autorité judiciaire compétente,---

---De mon droit à déclarer comme domicile l'adresse d'un tiers, sous réserve de l'accord exprès de celui-ci,---

---Je prends acte que vous me remettez un récépissé de déclaration de plainte, un formulaire des droits des victimes ainsi qu'à ma demande, la copie intégrale du présent procès-verbal conformément à l'article 15-3 al 2 du Code de Procédure Pénale,---

---Je prends acte également que je serai informé par Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Marseille, de la suite donnée à ma plainte que dans le cas où le ou les auteurs des faits viendraient à être identifié(e)s,---

---Je n'ai rien d'autre à ajouter. »---

---Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste et signe avec nous le présent procès-verbal.-----

Le déclarant

L'Officier de Police Judiciaire

